

DATE : 14 février 2018

OFFRE INTERNE ET EXTERNE

NO AFFICHAGE P17-18-26

**POSTE DE PROFESSIONNEL
PSYCHOÉDUCATEUR OU PSYCHOÉDUCATRICE – ÉCOLE DE LA PAIX
POSTE RÉGULIER – 35 HEURES PAR SEMAINE**

Nature du travail

L'emploi de psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenants scolaires et des parents.

Quelques attributions caractéristiques :

Ce mandat concerne principalement les services de psychoéducation au sein des classes spécialisées (TSA, TSA/DIM) du secteur primaire de la Commission scolaire des Affluents.

L'emploi comporte les attributions et les caractéristiques spécifiques suivantes :

Elle ou il aide les enseignantes et enseignants :

- En précisant la nature de la problématique;
- En les conseillant et en les soutenant dans leur démarche éducative;
- En leur suggérant ou en appliquant des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle ou il aide le personnel de l'école :

- En planifiant, en organisant et en animant des activités de formation;
- En accompagnant cliniquement les intervenants, particulièrement le personnel en éducation spécialisée;
- En formulant ses recommandations dans le cadre du plan d'intervention ou du plan d'aide.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement :

- En rédigeant des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation;
- En faisant des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- En donnant son avis professionnel sur le processus de réintégration d'un élève, sur le développement de l'expertise ainsi que sur le plan d'action pour un élève ou un groupe d'élève.

Autre :

- Elle ou il développe et maintient de bonnes relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires;
- Elle ou il collabore au développement du continuum TSA.

Compétences attendues :

Bonne capacité d'analyse et de synthèse dans le cadre d'une vision systémique. Habiletés à travailler dans le cadre d'une approche interdisciplinaire. Bonne maîtrise des concepts théoriques (évaluation fonctionnelle, approche structurée et individualisée, système de communication...) ou expérience pertinente auprès d'une clientèle présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Bonnes capacités d'organisation et d'adaptation. Habiletés au plan de la communication.

Qualifications requises :

- Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Les équivalences d'études et les expériences de travail effectuées à l'extérieur du Québec ou du Canada selon les normes établies sont considérées.

Dépôt de candidature :

- Pour le personnel déjà à l'emploi de la CSDA

Toute personne intéressée devra acheminer son curriculum vitae à M^{me} Annabelle Charbonneau en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P17-18-26**, par télécopieur au 450 492-3435 ou par courriel à : cvprofessionnel@csda.ca.

- Pour les candidats de l'externe

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier à partir de la demande d'emploi en ligne paraissant sur notre site, sous la rubrique *Offres d'emploi*, en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P17-18-26**. Vous devez également joindre votre curriculum vitae et nous fournir votre carte de l'Ordre.

Supérieur immédiat :

M. Martin Richard, coordonnateur
SEPEC

Traitement annuel (Selon l'expérience et la scolarité)

Minimum : 42 907,00 \$
Maximum : 78 992,00 \$

Date limite du concours :

Mercredi le 21 février 2018 à 16 h 30.

Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.